

N°2025/120

Nouméa, le 25 juillet

CONFÉRENCE « MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE » MARDI 29 JUILLET DE 9H À 11H SALLE D'HONNEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Nouméa organise une conférence sur le thème des mesures de protection juridique, destinée aux aidants familiaux, aux familles et aux professionnels en charge des personnes âgées ou malades.

Ce moment de rencontre et d'échanges fait partie d'un cycle de conférences accessibles au grand public sur des thématiques concernant les aidants familiaux.

LA CONFÉRENCE

Être aidant implique de prendre soin d'un parent, d'un conjoint ou d'un enfant en situation de vulnérabilité. Face à la perte d'autonomie, aux troubles cognitifs ou aux déficiences mentales, la question de la protection juridique se pose.

Quelles différences entre les différentes mesures ? Quelles sont les démarches ? Quels sont les impacts pour la personne protégée et le responsable légal ? Comment ces mesures sont-elles mises en œuvre ?

Pour répondre à ces questions des experts de ce domaine animeront la conférence :

- Océane Trolue-Uhila, magistrate au Tribunal de Première Instance et Farida Ramdani, greffière référente au service des tutelles ;
- Muriel Paron, responsable du service des tutelles de l'ACSMS et Françoise Kaviereneva directrice de l'association pour la gestion des tutelles en Nouvelle-Calédonie (AGTNC).

À l'issue de l'intervention, un temps d'échange sera proposé.

L'INFO EN PLUS

Prochain rendez-vous le lundi 18 août; en collaboration avec le Lions Club Nouméa Doyen :
"Etre aidant d'un enfant porteur de handicap" – salle d'honneur de l'hôtel de ville de Nouméa.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mardi 29 juillet de 9h à 11h

Salle d'honneur de l'hôtel de ville

Entrée libre

Renseignement auprès du CCAS au 27 07 86